



Août 2016

### **Propositions pour le renouvellement de la politique culturelle ....**

Cette contribution concerne en priorité les arts visuels, mais pas seulement ces derniers. Je présente ce mémoire à double titre : en tant que citoyen et comme administrateur d'Art en Beauce LA COLLECTION, un OSBL œuvrant dans le domaine des arts visuels en Beauce.

**La prise en compte des statistiques officielles québécoises fait apparaître certaines évidences en matière d'investissements culturels.** Par investissements culturels il faut comprendre, selon les critères établis, les interventions en matière de Bibliothèques, Arts et lettres, Festivals et événements culturels, Festivals et événements à composante culturelle, Loisir culturel et scientifique, Patrimoine, art public et design, Conservation d'archives historiques, à l'exception des investissements en matière scolaires et éducatifs.

**En matière économique et démographique, ces statistiques différencient au Québec trois zones différentes :**

- Les régions ressources, soit 7,1% de la population pour 7,9% du PIB, mais représentant 80% du territoire,
- Les régions manufacturières, soit 50% de la population pour 40% du PIB,
- Les "régions urbaines" (Québec, Montréal, Laval, l'Outaouais), 43% de la population pour 50% du PIB.

**La Beauce fait partie des régions manufacturières.**

En matière d'interventions culturelles gouvernementales, on constate un investissement annuel de 122 837 000\$ pour l'ensemble des régions "ressources et manufacturières" contre 469 090 000\$ pour les "régions urbaines". **Ces "régions urbaines" bénéficient donc d'un investissement culturel gouvernemental globalement quatre fois plus important que ceux confondus des "régions ressources et manufacturières", alors qu'elles ne représentent que la moitié de la population.**

En matière d'interventions culturelles "locales", **les municipalités d'une population de 25 000 à 99 000 habitants procèdent à l'investissement culturel le plus important, 7,1 % en moyenne du budget municipal contre 5,1 % pour la moyenne provinciale, proche de celle pratiquée dans les "régions urbaines"**. Ces municipalités se trouvent toutes dans les zones "ressource et manufacturière" et démontrent un effort particulier, bien qu'insuffisant pour tenter de compenser la faiblesse de l'intervention gouvernementale.

A cette approche financière défavorable pour 50% de la population, on doit ajouter des programmes de soutien aux organismes qui privilégient les situations acquises, voire un clientélisme, et non les initiatives nouvelles. La pénurie, voire l'absence localement de personnes ressources, des procédures complexes, peu lisibles pour le citoyen ordinaire, l'Administration allant même jusqu'à recommander l'intervention de structures privées payante, constituent une opacité qui dessert les projets des demandeurs de soutien.

**La qualification de certains critères administratifs pour certaines reconnaissances demeure étrange**, en particulier pour les artistes en art visuels et pour les lieux d'exposition de ces derniers. Ainsi, la qualité d'artiste professionnel requiert, le plus souvent pour l'administration, une formation universitaire ou une "reconnaissance"(?) mal définie par des pairs. A cette aune ridicule, les impressionnistes n'étaient pas des artistes, tout comme d'ailleurs "les indépendants".

En matière de reconnaissance de lieux d'exposition, l'élimination de la plupart des lieux "non reconnus" est, en même temps, une aberration et un frein pour la reconnaissance des artistes qui utilisent ces derniers. Être artiste n'exige pas de reconnaissance officielle et il est important qu'un tissu populaire d'artistes puisse exister, soit soutenu, afin de faire éclore les talents : c'est le rôle de la culture populaire dont la reconnaissance n'est plus à démontrer.

**Enfin, la culture étant un des volets essentiels d'une société, indissociable des secteurs économique, social et culturel**, et il paraît important qu'elle bénéficie d'une assise populaire la plus large possible. La Culture, instrument d'évolution irremplaçable de l'activité sociale, apparaît de plus en plus comme un secteur intéressant le secteur économique, le monde des entreprises comprenant de mieux en mieux l'utilité de son rôle d'accompagnement de ses progrès. Il reste donc au politique à constater cette évidence et à prioriser au mieux son soutien, en particulier aux artistes, il y va de la qualité de l'évolution d'une société.

En conclusion,

1. **les contribuables hors des "régions urbaines", représentant 50% de la population** ne bénéficiant pas d'exceptions en matière fiscale, il serait donc équitable que les opérateurs culturels dont ils bénéficient puissent recevoir un soutien plus important, d'autant qu'ils sont en rien impliqués, ni bénéficiaires de la plupart des installations et manifestations bénéficiant de l'aide de l'État dans les "régions urbaines". Le ratio de 4 contre 1 en faveur de celles-ci est injuste et anti démocratique, même si la fonction "vitrine" des institutions et actions qui y ont lieu relèvent de la représentation de l'État. Par ailleurs, la faiblesse des investissements en matière de structures pénalise fortement les zones défavorisées, nuisant aux possibilités d'expression de talents locaux, dans les zones "autres".
2. **Une réforme des textes et procédures organisant les aides aux actions culturelles, les rendant plus claires et plus accessibles au citoyen, apparaît comme indispensable.** De même, les habitudes néfastes et discutables de la technocratie culturelle, seraient à corriger, tant pour les habitudes que pour, peut-être, les personnes, pour rendre plus efficace le soutien de l'État. De plus, la création par l'administration d'un réseau de personnes ressources, afin d'aider et de guider les demandeurs de soutien est à créer, par un souci de justice et de démocratie.
3. **Une réflexion serait à mener en matière de qualification de la qualité "d'artiste" et de lieux reconnus d'exposition.** Les critères actuellement retenus apparaissent comme dépassés, ne recueillant pas l'implication des opérateurs culturels.
4. La réunion d'une commission nationale, d'une composition diversifiée, pourrait être utile pour une remise à plat du dispositif actuel, en exploitant, en particulier, les apports de la présente consultation.

Christian Fleitz

Trésorier

Art en Beauce LA COLLECTION

## Sources :

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations - Portrait économique des régions du Québec  
[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/regions/portraits\\_regionaux/portrait\\_socio\\_econo.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/portrait_socio_econo.pdf)

Statistiques en bref - Observatoire de la culture et des communications du Québec  
LES DÉPENSES CULTURELLES DES MUNICIPALITÉS EN 2008  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/stat-bref68.pdf>

Institut de la Statistique du Québec - Culture et communications  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/>

Conférence canadienne des arts (CCA)  
La culture : un investissement public rentable  
<http://ccarts.ca/wp-content/uploads/2012/01/presentation-comite-finances-29-09-2011-FR.pdf>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain - Guide "*L'art de s'investir en culture*"  
[http://www.cmm.qc.ca/documents/divers/guideInvestirCulture2011\\_fr.pdf](http://www.cmm.qc.ca/documents/divers/guideInvestirCulture2011_fr.pdf)